



3 1761 08167506 8

Thys, Albert Jean
Baptiste Joseph
Patriotism loyalisme

DT
652
T57



L'ŒUVRE AFRICAINE DU ROI LÉOPOLD II

PATRIOTISME
LOYALISME

VERS QUELS PRINCIPES FAUT-IL ORIENTER
NOTRE POLITIQUE COLONIALE?

Conférence

*donnée à l'Exposition universelle de Bruxelles,
le 11 août 1910*

PAR LE

COLONEL THYS

BRUXELLES. — IMPRIMERIE VEUVE MONNOM

32, RUE DE L'INDUSTRIE, 32

1910



L'OEUVRE AFRICAINE DU ROI LÉOPOLD II

PATRIOTISME
LOYALISME

VERS QUELS PRINCIPES FAUT-IL ORIENTER
NOTRE POLITIQUE COLONIALE?

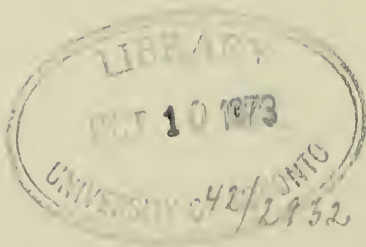
Conférence
donnée à l'Exposition universelle de Bruxelles,
le 11 août 1910

PAR LE

COLONEL THYS

BRUXELLES. — IMPRIMERIE VEUVE MONNOM
32, RUE DE L'INDUSTRIE, 32
1910

DT
652
T57



L'ŒUVRE AFRICAINE DU ROI LÉOPOLD II

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas dans les limites de temps que vous voulez bien me consacrer qu'il est possible d'étudier, même succinctement, une entreprise aussi vaste que l'œuvre africaine du roi Léopold. Il ne faut donc considérer le titre que j'ai choisi pour cette conférence que comme une indication. Déjà je l'avais pris pour celles que j'ai données en 1895, à l'occasion du débat sur la reprise.

Je me propose de traiter plus spécialement aujourd'hui la gestion économique de l'Etat du Congo, en insistant sur quelques principes pouvant servir de guides pour l'avenir. Je profiterai de l'occasion pour développer quelques idées qui me sont particulièrement chères, sur le patriotisme et sur le loyalisme.

Dans tous pays, les questions coloniales

sont et doivent être des questions patriotiques. La question du Congo, en raison de ses origines, est forcément pour nous du ressort du loyalisme. C'est à la lumière de ces deux sentiments, judicieusement compris, le patriotisme et le loyalisme, que doit être étudiée l'œuvre du roi Léopold.

Je n'ai donc pas à m'excuser de sortir de la question. Je vais en examiner, au contraire, un des côtés les plus intéressants. Cela fera l'objet de la première partie de cette conférence.

*
* *

Dans une communication précédente donnée à l'Exposition de Liège, le 3 novembre 1905, après avoir fait rapidement l'historique de l'œuvre africaine, j'ai émis quelques considérations générales sur l'évolution radicale qui s'est produite, vers 1891, dans la politique économique de l'Etat du Congo, à l'époque où le gouvernement congolais a créé le domaine privé, organisé le travail forcé sous forme d'impôts et inauguré l'exploitation du territoire par l'Etat lui-même ou par des sociétés déléguées. Je me suis exprimé en termes très modérés que je rappelle :

« La politique inaugurée par l'Etat en 1891
« a ses partisans et ses adversaires, et les uns

« et les autres produisent à l'appui de leur
« thèse des arguments qui méritent d'être pris
« en considération. »

Et après avoir indiqué, dans leurs grandes lignes, ces arguments, j'ai conclu en disant :

« J'ai la conviction que l'exploitation di-
« recte ne sera au Congo qu'essentiellement
« transitoire, de même que l'impôt en travail
« et le travail forcé. Il en a été ainsi pour bien
« des colonies qui sont fières aujourd'hui de
« leur politique libérale; les Anglais et les
« Hollandais en savent quelque chose. Qu'ils
« relisent l'histoire de leurs débuts coloniaux.

« Dans vingt ans, dans trente ans, on sera,
« j'en suis sûr, très étonné de relire les polé-
« miques anglo-congolaises d'aujourd'hui.

« Je suis très à mon aise pour parler,
« comme je le fais, en homme pratique. Per-
« sonnellement, je suis adversaire irréducti-
« ble de l'exploitation directe par l'Etat aux
« colonies, je suis l'adversaire du travail
« forcé. J'ai été un de ceux qui ont critiqué,
« avec une entière franchise, la politique que
« l'Etat a adoptée en 1891.

« Les événements me paraissent avoir
« prouvé qu'il a été commis alors une faute
« grave. »

En relisant aujourd'hui, à cinq années d'in-tervalle, ces paroles si mesurées, on pourra

s'étonner qu'elles aient provoqué des critiques parfois violentes. Mais il faut se reporter à l'époque où elles furent prononcées.

La politique économique de 1891 ne fut adoptée, ou plutôt maintenue par l'Etat du Congo (car elle ne fut connue du public que quand elle était déjà appliquée) que contrairement aux avis formels émis par tous ceux qui avaient été jusque là les plus fidèles collaborateurs du Roi. MM. le baron Lambermont, Beernaert, Emile Banning, Van Neuss, Camille Janssen, s'étaient efforcés de mettre en relief les abus certains auxquels le nouveau régime devait aboutir.

Leur sages avis n'avaient pas été écoutés, pas plus d'ailleurs que ne le furent plus tard ceux de hauts fonctionnaires de l'Etat qui signalèrent, dans des rapports privés et nécessairement confidentiels, les fautes commises.

Les sociétés commerciales belges protestèrent également avec énergie, mais il est assez étonnant de constater qu'aucune critique ne se produisit à l'étranger. On vit même, vers 1894, la France, éblouie sans doute par l'accroissement considérable des ressources budgétaires de l'Etat, entrer, plus ou moins, dans la même voie.

Mais il n'en était plus de même depuis 1903. De violentes attaques avaient surgi de toutes

parts contre l'Etat du Congo. Elles avaient pris, particulièrement en Angleterre, un caractère violent. L'Etat du Congo, après avoir longtemps nié les abus signalés, avait dû se résoudre à nommer une commission d'enquête chargée de « rechercher s'il était vrai, comme on l'alléguait, que des actes de mauvais traitement fussent commis à l'égard des indigènes, soit par des particuliers, soit par des agents de l'Etat. »

En attendant le rapport de la Commission d'enquête, l'Etat se défendait avec une grande énergie, affirmant que, si des crimes se commettaient au Congo, ils n'étaient pas dus au système et qu'ils n'étaient pas plus fréquents que ceux qui se commettaient dans les autres colonies, que les attaques dirigées contre l'Etat n'étaient pas désintéressées, qu'elles étaient inspirées par la jalousie ou par des convoitises inquiétantes. Le devoir de tous les Belges était de s'unir pour résister à la pression de l'étranger et répudier les calomnies des « marchands de Liverpool ». Cet appel vibrant au patriotisme semblait avoir été favorablement accueilli par l'opinion, si l'on en juge du moins par tout ce qui se disait alors dans les réunions publiques. Il n'en allait pas de même dans les réunions privées où le caractère frondeur de la nation, trop prudent, dans les circonstances ordinaires, pour s'épancher

au dehors, reprend toujours ses droits. Là, les convictions semblaient moins faites.

Telle était la situation lorsque je fus appelé à parler à Liège. Je crus qu'il était de mon devoir de donner mon opinion. Je le fis en disant ce que je croyais être la vérité et en m'exprimant, comme il convenait, avec la plus entière franchise, mais avec respect.

Cette attitude fut diversement appréciée. Je reçus naturellement l'approbation unanime de ceux qui condamnaient comme moi la politique de l'Etat. Je reçus aussi beaucoup d'éloges de personnes peu au courant que mon argumentation avait frappées; quelques-unes me les adressèrent discrètement dans l'intimité, pour ne pas se compromettre. Si j'ai lu dans un journal de l'époque que j'avais l'air d'un brave homme, ayant exposé franchement sa pensée, plus généralement, dans les milieux officiels, on me fit entendre que j'avais manqué de « patriotisme » et de « loyalisme ».

En semblable matière, chacun n'obéit et ne peut obéir qu'à sa conscience. Mon patriotisme ne s'est jamais inquiété et si j'ai éprouvé alors une crainte, c'est celle d'avoir péché par excès, plutôt que par défaut de loyalisme.

Etrange ironie des choses ! Je me rappelle que ces deux mots, patriotisme, loyalisme, me furent appliqués pour la première fois, accolés l'un à l'autre, par un de mes excellents amis de Paris, le sénateur Hébrard.

Laissez-moi vous conter cette petite anecdote, ne serait-ce que pour vous donner la jouissance d'un mot d'Hébrard, qui en a fait bien d'autres.

C'était à l'époque héroïque de l'œuvre africaine, quelque temps avant la conférence de Berlin. Epoque héroïque pour le Roi, qui faisait face aux difficultés sans cesse croissantes, avec une énergie et un dévouement admirables, donnant tout son temps, toutes ses pensées, compromettant sa fortune pour asseoir définitivement l'Etat en Afrique et en Europe.

Epoque héroïque pour les vaillants agents de l'Association internationale du Congo en Afrique, mal payés, mal nourris, mal logés, donnant sans marchander toute leur jeunesse, toute leur intelligence, exposant chaque jour leur vie avec une rare abnégation. Pénible enfin — je puis bien le dire — pour les quelques hommes qui travaillaient en Europe, sous les ordres du colonel Strauch, avec la même ardeur que leur chef, à seconder les vues du Roi. Epoque admirable dont on ne pourra

jamais assez glorifier la grandeur et le désintéressement.

Nous avons déjeuné, Hébrard et moi, dans un cabaret parisien, et notre conversation avait naturellement porté surtout sur l'œuvre du Congo. J'avais exposé ces deux idées qui, à mon avis, la dominant : qu'en nous associant à une grande entreprise nationale, nous verrions celle-ci développer chez nous l'idée de « Patrie » et qu'en dotant la Belgique d'une belle et grande colonie, notre dynastie se créerait un droit impérissable à la reconnaissance de la nation.

Nous primes congé et tout en causant, nous arrivâmes au haut de l'escalier conduisant à la rue. Je m'effaçais pour laisser passer Hébrard, mais il n'en voulut rien faire, et comme j'insistai, il répartit en souriant : « mais non, mais non, mon cher capitaine, je vous en prie. Vous comprenez bien qu'à mesure que votre patriotisme et votre loyalisme s'affirment, vous devenez de plus en plus un étranger pour nous. A vous l'honneur. »

*
* * *

Le patriotisme et le loyalisme ont des aspects multiples.

Il y a le patriotisme et le loyalisme officiels

qui s'épanchent en beaux discours et se confondent en savantes courbettes. Ceux-là, j'aurais pu peut-être, avec un peu d'application, les acquérir, mais je ne les aime pas.

Il y a aussi le patriotisme et le loyalisme vrais, forts, sans fétichisme, un peu rudes, frustes et non trop disciplinés, mais sincères et fidèles, qui imprègnent l'être tout entier, en le prenant au cœur. Ceux-là sont les miens. Ils sont même mon luxe, comme eût pu dire M. Cyrano de Bergerac, qui les aimait aussi, les considérant comme plumes de son panache.

*
* *

Il faut s'entendre sur ce que commande le patriotisme et jusqu'où peut aller le loyalisme sans manquer au patriotisme.

Le patriotisme et le loyalisme doivent être des sentiments profonds, mais raisonnés. On ne doit croire ni par patriotisme, ni par loyalisme. On ne doit croire que par conviction. Et on ne doit pas s'appuyer uniquement sur le patriotisme et le loyalisme pour inspirer la croyance. Il faut prouver. Trop souvent on s'adresse au patriotisme et au loyalisme pour déguiser des attaques qui n'ont pour objet que des intérêts privés, où les questions de nationalisme n'ont en réalité rien à voir. Trop

souvent aussi (l'histoire le prouve à chacune de ses pages) on y fait appel pour maintenir l'erreur ou égarer le jugement, pour endormir la vigilance des peuples ou justifier les fautes du pouvoir.

Il en est un peu de ces deux grands mots comme du sabre de Joseph Prudhomme. Ils servent, eux aussi, suivant les circonstances, à exalter la vertu civique ou à l'égarer.

Le patriotisme et le loyalisme des peuples fiers doivent donc être vigilants et défiants. Il ne suffit pas de s'écrier en termes éloquents qu'une conduite est patriotique et qu'elle est empreinte de loyalisme, pour qu'il en soit réellement ainsi. Ceux qui adressent aux peuples ces appels vibrants peuvent chercher à tromper ou se tromper. Ceux qui se trompent de bonne foi sur le terrain du patriotisme sont même souvent très dangereux : l'histoire de l'œuvre africaine en fournit plus d'un exemple. En pareille matière, le fait de l'adhésion du grand nombre ne peut même suffire. Il y a, en effet, un entraînement naturel dont il faut se défier.

Adopter une opinion toute faite, d'où qu'elle vienne, est une faute contre le patriotisme et le loyalisme. L'étude seule des faits et des circonstances permet de se faire une conviction

raisonnée, qui peut, d'ailleurs, fort bien être respectueuse de celle d'autrui.

Ce n'est pas la première fois que j'expose ces principes. Je disais déjà en 1895, quand je défendais la reprise :

« Je ne songe nullement, en faisant appel à
« votre sentiment de fierté patriotique, à vous
« arracher par surprise une approbation en
« faveur de la politique coloniale. Lorsque
« les peuples ont à prendre des décisions qui
« dominant leurs destinées, ils doivent se pla-
« cer au point de vue de leurs intérêts, et ne
« pas céder aux sentiments de l'orgueil natio-
« nal, quelque noble que soit ce sentiment. »

*
* *

Mon patriotisme est sûr de lui-même. Il s'est formé et développé en moi avec l'amour du sol natal.

Il se garde surtout de tout chauvinisme. Il est, sans doute, sous ce rapport, assez éloigné de certaines exagérations portant à croire que les idées impérialistes qui se sont développées dans certains grands pays ont troublé ici quelques esprits. Ces derniers paraissent pratiquer depuis quelque temps, dans notre petit pays, le patriotisme avec un zèle intempestif qui inquiète le mien, plus modeste et cepen-

dant très fier. S'il m'était permis d'exprimer à ce propos ma pensée sous une forme familière, je dirais volontiers que, si mon patriotisme s'égarait dans le domaine des animaux de la fable, il admirerait sans réserve le moucheeron déclarant bravement la guerre au lion et l'amenant à merci, mais qu'il trouverait ridicule la grenouille qui chercha à égaler le bœuf en grosseur et en creva.

*
* *

Ils me connaissaient bien peu ceux qui ont pu me reprocher de manquer de loyalisme vis-à-vis du feu Roi. Nul n'avait pour Lui plus d'admiration, plus de respect, et je me permets d'ajouter plus de réelle et profonde affection.

Je n'ai pas pensé un instant que j'y manquais à l'époque où le Roi m'admettait dans Ses conseils, en exposant mes vues et en les défendant quand elles étaient opposées aux Siennes. Je ne crois pas y manquer davantage en continuant à examiner, dans l'entière indépendance de mon jugement, la politique suivie dans l'œuvre africaine.

Le Roi Léopold a pu se tromper. Ceux qui en ont la conviction doivent le signaler, parce qu'il est de l'intérêt du pays d'être à même

d'apprécier si des fautes ont été commises, afin de pouvoir y remédier.

Léopold II était doué d'une imagination débordante. Il voyait grand, Il a montré toute Sa vie une activité admirable, donnant à tous l'exemple d'une application au travail soutenue, d'une énergie incomparable, d'une ténacité sans égale.

Son œuvre africaine est un monument qui consacrera Sa gloire. Evidemment, elle a eu des faiblesses, puisque c'était une œuvre humaine ; mais, quel que soit le jugement porté sur son utilité pratique, sur la manière dont elle a été réalisée ou sur son avenir, il est impossible de méconnaître que Celui qui l'a conçue et édifiée portait en Soi la marque indéniable du génie. Et c'est ainsi, j'en ai la conviction, qu'en jugera l'histoire impartiale, reconnaissante aux grands hommes et indulgente à leurs défaillances, en dépit des insinuations perfides de quelques-uns et d'appréciations trop sévères exprimées, de bonne foi d'ailleurs, je n'en veux pas douter, par des adversaires trop passionnés.

Le spectacle qui nous a été donné sous ce rapport, dans les premiers temps qui ont suivi la mort du roi Léopold, que personne n'osait attaquer de Son vivant, fut suggestif. Le monde officiel portait le deuil. Mais les potins

se donnaient libre cours, à tel point qu'on a pu raconter qu'un jour, dans un salon, une femme d'esprit qui n'avait pas adopté la toilette noire, aurait répondu à quelques-unes de ses bonnes amies qui s'étonnaient de ce manquement aux règles de l'étiquette : « C'est vrai, n'étant pas de l'entourage de la Cour, je n'ai pas cru devoir porter le crêpe à l'occasion de la mort du Roi, mais au moins je n'en dis pas de mal : c'est ma manière à moi de porter Son deuil ! »

Pendant que tout ce monde en deuil dénigrail, critiquait, n'épargnant rien, fouillant avec une curiosité malsaine la vie privée du vieux monarque mort, plus d'un de ceux qui ont cru devoir relever respectueusement les erreurs politiques que Son génie a pu commettre, pleuraient l'homme illustre que le monde venait de perdre, le Roi énergique qui a agrandi le domaine de la Patrie.

Je suis de ceux-là : il ne se passe pas de jour où je n'adresse à la mémoire du Roi-Souverain un souvenir ému.

*
* * *

Quelques jours après ma conférence de Liège, parut le rapport de la Commission d'enquête. Si je l'avais connu, je n'aurais pu dire,

comme je l'ai fait : « Il me paraît qu'il a été commis alors une faute grave », j'aurais dû dire : « Il a été commis alors une faute grave ». Ce rapport est en effet concluant. Le système d'exploitation inauguré par l'administration congolaise en 1890-1891 est définitivement condamné, comme il l'avait été jadis par nos voisins les Hollandais, qui l'avaient appliqué et avaient dû, eux aussi, l'abandonner pour les mêmes causes. L'histoire se renouvelle sans cesse.

On sait l'impression profonde que produisit en Belgique la publication du rapport de la Commission d'enquête, l'unanimité des votes successifs de la Chambre exprimant le désir que les réformes préconisées fussent promptement réalisées, puis, à la suite de la lettre du Roi à ses secrétaires généraux, les beaux débats qui eurent lieu au Parlement et à la suite desquels il fut décidé de mettre la question de la reprise du Congo à l'étude.

Elle avait été posée pour la première fois devant la Chambre, en 1895, par le Gouvernement de l'époque, qui voulait mettre fin à la politique inaugurée par l'Etat en 1891 : le projet n'aboutit pas. En 1906, la Chambre, éclairée par la publication du rapport de la Commission d'enquête, prit elle-même, pour les mêmes raisons, l'initiative d'engager le

Gouvernement à proposer la reprise. Celle-ci fut votée, en 1908, en même temps qu'une loi coloniale qui semble rédigée, en grande partie, avec la volonté de mettre fin au régime pour lequel la Chambre avait montré tant d'indulgence, treize ans plus tôt, et avec la préoccupation d'en empêcher le retour.

Mon intention n'est pas de vous entretenir de ces événements qui ont si profondément modifié les destinées du pays. Je ne crois pas non plus, revenant plus en arrière, devoir examiner la gestion de l'Etat de 1891 à 1906, dernière manifestation du pouvoir absolu, qui sort très amoindri de l'aventure.

*
* *

J'aborde immédiatement la seconde partie de ma conférence :

*Vers quels principes faut-il orienter
notre politique coloniale ?*

D'une manière générale il faut en revenir aux idées libérales qui ont présidé à la fondation de l'œuvre africaine, la civilisation par le commerce.

Jamais colonie ne fut plus caractérisée pour

être développée par le commerce. Une terre généralement riche, abondamment arrosée, pouvant donner, presque sans culture, tous les produits des tropiques ; par ailleurs, là où le sol est moins fertile, un sous-sol doté de dépôts immenses de minéraux de tous genres ; un réseau de voies de communications naturelles incomparable, comme il n'en existe guère ailleurs, une population généralement docile, de conduite aisée, suffisamment nombreuse et non groupée en grandes unités politiques, douée, au point de vue commercial, d'aptitudes remarquables.

Et, comme si la nature s'était complue à réunir en un seul groupement toutes les facilités, le Congo disposait, au moment de la fondation de l'Etat, de produits de grande richesse, d'exploitation immédiate facile : l'ivoire, dont il existait de véritables réserves, en raison de la difficulté des transports ; le caoutchouc, répandu à profusion dans d'immenses forêts non exploitées encore ; le copal, accumulé en vastes gisements par la sécrétion pendant des siècles des arbres résineux.

Le commerce de ces seuls produits devait permettre aux Européens de nouer aisément avec les populations indigènes des relations commerciales et, par la satisfaction des besoins, d'entraîner les nègres dans la voie de

la mise en valeur de leur sol par le travail, doucement, sans pression, uniquement dans la préoccupation d'augmenter leur bien-être. La civilisation, éducatrice, tutélaire, bienfaisante, se serait développée en suivant le commerce.

Tel était le programme économique, si heureusement esquissé au Congo dès la fondation de l'Etat, malheureusement abandonné, en 1891, et dont on n'aurait pas dû se départir.

C'est celui que la Belgique va reprendre.

*
* * *

Le Gouvernement de la Colonie doit s'attacher uniquement à faire régner l'ordre, la justice, à établir et à maintenir la sécurité; il doit se procurer ses ressources budgétaires par la perception d'impôts et s'abstenir soigneusement de tout ce qui se rapproche de près ou de loin d'opérations commerciales dans un but de lucre. Il faut abandonner résolument toute exploitation directe.

Je crois qu'il faudra même se garder des exploitations en régie, à moins d'impérieuses nécessités que rien ne fait prévoir. Elles sont particulièrement dangereuses dans les colonies à populations primitives, où elles ne sont pas surveillées incessamment par l'opinion publique. L'exploitation en régie n'est,

d'ailleurs, réclamée dans les pays de vieille civilisation qu'au profit de la collectivité. La situation n'est nullement la même aux colonies, où elles ne peuvent être contrôlées que par ceux qui les dirigent, ce qui est tout au moins insuffisant.

Il faut aussi abandonner le système des grandes concessions, qui offrent presque tous les inconvénients de l'exploitation directe, parfois même aggravés.

Il est bien entendu que cette politique devra se concilier avec les droits acquis. Il faudra respecter ceux qui existent, quelles qu'en soient les origines. Mais on pourra probablement trouver, dans plusieurs cas, des solutions tenant compte des intérêts en cause.

Il faudra renoncer définitivement à accorder des concessions impliquant un monopole ou embrassant de grandes régions ou de trop grandes activités. Celles que l'on accordera devront porter sur des objets bien définis et limités.

Il faut ouvrir largement la colonie à la libre concurrence et ne pas trop s'inquiéter de ses inconvénients. La concurrence est la loi du monde et, dans les colonies, une des principales garanties des populations indigènes. Si les capitalistes européens en souffrent, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. L'Etat ne leur

doit que la sécurité et la stabilité dans le régime commercial. Il ne peut pas leur accorder d'autre protection, sous peine de manquer à ses devoirs de tuteur des indigènes.

Toute la législation doit être conçue dans l'intérêt des noirs ou, du moins, en en tenant compte dans la plus large mesure. Le législateur devra se pénétrer de cette conviction que, si une loi est mauvaise au point de vue des nègres, elle doit être rejetée, quels que soient les avantages qu'elle peut présenter pour d'autres.

La principale richesse au Congo, celle sans laquelle toutes les autres ne sont rien, qu'on ne perde jamais ce point de vue, c'est le nègre. De tous les problèmes que comporte notre colonie — et il y en a de nombreux — le plus compliqué est celui de la main-d'œuvre. C'est le seul inquiétant et il ne faut pas se dissimuler que les pratiques des dernières années n'ont pas peu contribué à en rendre la solution plus difficile.

Notre législation coloniale doit être simple et je me permets d'ajouter qu'il ne faut pas trop légiférer, les nègres étant encore trop arriérés pour comprendre et supporter une législation compliquée.

Le Parlement veillera à conserver l'action législative, mais, dans les très grandes lignes

seulement, une large liberté d'action étant laissée au gouvernement d'Afrique, qui doit être fort. N'oublions jamais que la direction effective de la colonie doit être au Congo. Les conseils auliques sont depuis longtemps condamnés en science militaire. Ils le sont aussi en science coloniale. Même avec des lois imparfaites, une colonie peut donner d'heureux résultats, si elle est aux mains d'un gouvernement local à la fois énergique, bon et juste, connaissant bien les peuples qu'il dirige et les aimant. L'administration congolaise précédente concentrait tout à Bruxelles et ce fut une faute; mais elle y était, en quelque sorte, obligée pour conserver l'intégrité d'une politique dont les principes étaient loin de réunir l'adhésion de l'unanimité, tout au moins, de ses hauts fonctionnaires d'Afrique.

Nous n'aurons pas, j'espère, les mêmes raisons, nos lois coloniales devant être, d'une manière générale, proposées, sinon à l'initiative du gouvernement local, du moins après que celui-ci aura été entendu. Il est aussi bien évident que l'autorité gouvernementale supérieure en Afrique ne pourra être confiée qu'à des hommes approuvant entièrement la politique dont ils auront à surveiller l'exécution.

Pour être à même de bien légiférer, il faut s'attacher sérieusement à bien connaître le nègre

et ne plus se contenter d'appréciations vagues résumées généralement dans cette expression, à la portée de tout le monde : « Le nègre est un grand enfant ». Cela peut être vrai dans un certain sens, comme appréciation de surface, mais ce n'est exact que dans cette limite. Si rudimentaire que soit l'organisation sociale des nègres, elle existe. Il y a des mœurs nègres, des aspirations nègres. Il y a une âme nègre comme il y a une âme belge.

Tout cela échappe un peu à l'observation rapide mais se révèle à l'étude approfondie, faite sans parti pris et surtout sans l'esprit de caste hautain qui caractérise trop souvent l'Européen aux colonies. Ce sont là des vérités évidentes qui se sont imposées partout à l'attention des grands peuples colonisateurs. Elles prennent, au siècle où nous sommes, une importance plus grande, en raison des tendances humanitaires des générations modernes.

Conformons-y scrupuleusement notre politique coloniale. Soyons insensibles aux railleries des sceptiques et des esprits forts, qui pourraient nous reprocher un excès de sentimentalisme. En pareille matière, il est difficile de pécher par exagération. Agir ainsi ne sera d'ailleurs que justice. Il semble, en effet, que du moment que nous nous arrogeons le droit

de légiférer pour les nègres, c'est bien le moins que nous légiférions avant tout dans leur intérêt.

Nous devons rompre résolument avec ce que les adversaires des idées coloniales appellent, je ne sais pas trop pourquoi, la colonisation capitaliste, qui n'est qu'une politique égoïste et, d'ailleurs, parfaitement anti-économique, dans le sens bien compris du mot. Cette politique a pu enrichir provisoirement ceux qui l'ont pratiquée ; mais elle n'était pas judicieuse, puisqu'elle sacrifiait l'avenir au présent.

Nous devons considérer l'action coloniale au point de vue élevé des relations que les peuples établissent entre eux dans le but de réaliser la satisfaction de leurs intérêts réciproques, et bien nous pénétrer de cette pensée qu'aucune mesure n'est bonne pour nous si elle n'est aussi bonne pour l'autre partie.

Je crois que tous les peuples doivent ainsi raisonner leurs relations avec leurs colonies. Mais quand — comme c'est le cas pour nous et le Congo — la nation colonisatrice est une petite nation et la colonie une grande colonie, il serait contraire aux lois les plus élémentaires de la logique d'agir autrement, puisque ce serait s'exposer presque certainement à des éventualités de luttes ruineuses.

En nous inspirant de ces pensées, que je ne considère nullement comme théoriques, nous établirons notre action coloniale sur des bases saines, humaines et durables.

Ce ne sont pas seulement nos législateurs et nos gouverneurs qui devront s'en pénétrer, mais aussi, et surtout, tous ceux qui, en Afrique, représenteront notre influence, qu'ils soient agents de l'État à un titre quelconque, industriels ou commerçants.

Pour cela l'exemple doit venir de haut, sous peine que l'œuvre coloniale tout entière se vicie. Les leçons de l'histoire à toutes les époques sont impérieuses sous ce rapport. Il ne suffit pas, d'ailleurs, que les pouvoirs supérieurs aient, sur ces points, des convictions formelles et fassent de bonnes lois; il faut qu'ils veillent aussi à ce qu'elles soient bien appliquées et qu'ils y apportent une vigilance incessante et efficace. En matière coloniale, plus qu'en n'importe quelle autre, l'exécution est tout.

Dans cette pensée, attachons-nous tous à réaliser un bon recrutement de fonctionnaires coloniaux et ne négligeons rien pour faire leur éducation. La surveillance de la mère patrie, avec quelque soin qu'elle soit exercée, est toujours peu opérante. C'est au bon choix de ceux qui dirigeront au Congo que nous devons surtout le succès ou l'insuccès.

*
* *

Il faudra veiller à ce que notre gestion économique soit prudente. C'est donc à l'examen des budgets que le Parlement devra apporter la plus grande attention. Il surveillera étroitement les dépenses d'Europe et d'Afrique, en n'oubliant pas cependant qu'il y a des dépenses utiles et des économies ruineuses.

En Europe, les dépenses pour cours et musées coloniaux sont des dépenses productives, à la condition d'être maintenues dans les limites utilitaires; par contre, le luxe en fonctionnaires n'est pas à recommander. Je le considère, d'ailleurs, comme dangereux à un autre point de vue que celui de l'économie, parce qu'il entraîne forcément à une intervention disproportionnée du Gouvernement d'Europe, qui doit surtout, je le répète, limiter son action à la haute direction générale, à la besogne législative et au contrôle.

En ce qui concerne les dépenses d'Afrique, n'oublions pas que ceux qui se rendent aux colonies risquent leur santé et renoncent aux douceurs de la civilisation pour accepter une existence pleine d'aléas. Ne leur marchandons ni l'argent, qui est le dédommagement logique des privations auxquelles ils consentent, ni les honneurs qui doivent être la récompense de

services qui ne seront méritoires qu'à la condition de s'inspirer d'une intégrité absolue et d'un dévouement complet.

Il faut soigneusement veiller à leur bien-être, non seulement parce que c'est un devoir, mais parce que l'idée humanitaire s'allie ici encore à une préoccupation d'économie bien comprise. Il faut enfin songer à leur avenir, afin qu'ils puissent remplir leur tâche sans appréhension, avec sérénité.

En Afrique, comme en Europe, il ne faut pas nous laisser entraîner à avoir trop de fonctionnaires. L'exagération du fonctionnarisme est un mal dont nous devons nous défier car nous en sommes atteints. Sous ce rapport, l'ancienne administration a toujours été maintenue dans de sages limites : les chefs montraient tous, d'ailleurs, l'exemple du travail. Je regrette de devoir ajouter que, sous la préoccupation trop absolue de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes, elle n'avait peut-être pas toujours pour son personnel d'Afrique assez de sollicitude. C'est ainsi que la plupart des installations pour Européens ont encore des allures de campement. Il est indispensable de leur donner un cachet de stabilité.

Il faut avoir soin de conserver aux impôts un caractère sérieux de fixité. Ce n'est qu'à cette condition que le commerce réglera ses opérations avec sécurité, et le commerce, dont les agissements doivent être incessamment surveillés par l'administration, est — je me permets de le répéter — à la base du système entier que je préconise. Les impôts, qui frappent les établissements européens, depuis qu'ils ont été révisés, paraissent raisonnables et il semble qu'on ne devra pas les modifier avant longtemps. Quant aux impôts indigènes, je crois que tout le monde est aujourd'hui d'accord pour abandonner le système des impôts en nature et établir un impôt modéré en argent. Il faudra s'attacher à faire expliquer avec soin aux indigènes le principe de l'impôt et ne pas se montrer trop rigoureux dans les premiers temps.

Je n'oserais pas me prononcer sur le point de savoir si l'impôt indigène doit être le même dans toute l'étendue de l'Etat ou s'il doit varier suivant les régions. A première vue il peut sembler que le second système soit le meilleur, mais je n'en suis pas certain et je doute que la question ait jusqu'à présent été étudiée avec tout le soin désirable. Je signale les déplacements de populations qui pourraient être provoqués par des traitements va-

riant avec les zones d'habitation. Le caractère nomade des nègres doit, sous ce rapport, fixer l'attention du législateur.

Je ne crois pas qu'il soit sage de déterminer maintenant d'une manière précise les terres qui doivent être attribuées aux indigènes. Je le déconseille même. Il faut leur laisser, pendant un temps assez long, le droit d'occuper toute partie du sol qui n'est pas encore propriété de tiers. Cela ne me paraît que juste, car enfin, cette terre d'Afrique, c'est la leur. Je sais qu'on a expliqué que le droit de la déclarer nôtre nous venait d'un vieil usage pratiqué à Rome, mais cela ne donne à mon sentiment d'équité qu'une tranquillité relative. J'imagine que les Romains faisaient beaucoup de choses que nous ne faisons plus aujourd'hui. Dans tous les cas, je demande qu'on ne parque pas les nègres comme on a parqué les Indiens. Mieux vaudrait ne plus nous occuper du Congo, car si les pionniers de l'Amérique ont trouvé des esclaves noirs, puis des émigrants d'Europe pour remplacer les Indiens, nous ne trouverons personne, nous, pour remplacer nos nègres.

Pour toutes ces questions d'impôts et d'attribution de terres, il me semble qu'il faudrait donner une grande latitude au gouvernement d'Afrique, le Parlement, bien en-

tendu, exerçant son contrôle avec vigilance.

Il faudra, comme corollaire à la question des impôts, et au point de vue des facilités à donner au commerce, répandre la monnaie. Je crois que tout le monde est aussi d'accord sur cette réforme qu'il faut réaliser largement.

*
* *

Quant aux voies de communication, il faut arrêter immédiatement un plan d'ensemble judicieux. L'ancienne administration, absorbée par les devoirs de l'occupation, et plus tard enlisée dans un programme économique défectueux, me paraît avoir négligé cet objet capital.

Il y aura lieu de veiller à ce que les relations entre notre colonie et notre métropole commerciale soient bien assurées et maintenues à la hauteur des besoins.

Le réseau des voies navigables de la colonie devra être reconnu avec grand soin et ses conditions d'utilisation développées d'après un programme bien rationnel. Dans le Bas-Congo, il faudra veiller à ce que les dragages nécessaires soient faits pour que les grands navires de mer puissent remonter jusque Matadi, en tous temps, sans être forcés à des allègements coûteux et qui font perdre du temps.

Il faudra dresser avec soin la carte du Congo et ses affluents en amont du Stanley-Pool, aménager les passes difficiles et les surveiller, installer des bouées, des signaux sur le fleuve et sur ses rives, organiser peut-être en certains points des services de pilotage, faire tout le nécessaire en un mot pour permettre, dans les meilleures conditions de sécurité, la navigation de jour et de nuit et l'utilisation de navires à grande vitesse. Les Européens ont l'habitude de dire que pour les nègres le temps n'est rien. Ils ne doivent pas se laisser entraîner à adopter la même mentalité, mais sous ce rapport, réagir, car ils ont déjà beaucoup glissé sur la pente qui y conduit.

Les chemins de fer qui doivent contourner les chutes du grand fleuve en amont des Stanley Falls et l'aménagement des biefs navigables qu'ils permettent d'atteindre, sont en bonne voie. A la fin de l'année, en effet, le deuxième tronçon de voie ferrée de la Compagnie des Grands Lacs atteindra les Portes d'Enfer et la navigation à vapeur sera organisée jusque Kikondia.

On peut regretter peut-être que l'on n'ait pas cru devoir entreprendre ces travaux immédiatement après l'achèvement du chemin de fer de Matadi au Pool, afin de profiter de son

organisation et de son personnel devenus disponibles. On peut aussi regretter que l'on n'ait pas depuis longtemps fait appel au travail libre, au lieu d'utiliser seulement le travail forcé. Je crois que ces deux mesures auraient permis de gagner du temps. Mais c'est le passé. Bornons-nous à constater que toute cette entreprise a été conçue judicieusement et bien conduite.

Il reste à relier Kikondia à Ruwe et Elisabethville pour que les minerais du sud du Katanga puissent atteindre Anvers en utilisant uniquement des lignes belges.

Il importe que ce dernier tronçon de chemin de fer soit construit le plus rapidement possible. J'émetts le vœu que l'on ne fasse pas la même faute que celle qui a été commise précédemment et dont je viens de parler. Le personnel des Grands Lacs et son organisation vont devenir libres. Il faut les utiliser non vers le Tanganika — cette ligne peut attendre — mais vers le sud. On dit que des engagements pris ne permettent pas de le faire. S'il y a droits acquis il faut les respecter, mais il ne me semble pas difficile de trouver un arrangement qui tienne compte de tous les intérêts en cause. La situation ne permet pas de perdre de temps. Il faut même au prix de quelques sacrifices, que, sans sortir de nos possessions,

notre action se fasse sentir sans tarder jusqu'aux frontières de notre empire colonial. Et s'il faut, pour y arriver plus vite, faire quelques sacrifices, il faut y consentir.

Je suis de ceux qui croient que ce fut un tort de l'ancienne administration d'avoir provoqué la construction du chemin de fer venant du sud, avant que nous n'ayons parachevé le réseau venant du nord. Que ce chemin de fer vers le sud doive être construit un jour et soit d'une utilité réelle, je n'en disconviens nullement, mais chaque chose doit venir en son temps. Je suis un partisan résolu de la porte ouverte, mais je suis aussi très convaincu qu'il ne faut ouvrir sa porte que quand on est certain d'être maître chez soi et de le rester.

Je dois aussi avouer que je ne comprends pas la hâte que l'on a mise à pousser à la construction du Chemin de fer de Lobito-Bay aux mines méridionales du Katanga. La seule justification que j'en aie entendu donner est que cette ligne permettra le transport des produits miniers du sud du Katanga, peut-être un peu plus tôt et peut-être un peu meilleur marché que par la voie du nord. Si tel a été le but, j'estime que c'est une faute et qu'il faut ne pas y persister. Les transports doivent venir par le nord. Ils doivent arriver à Anvers en passant par la voie des Grands

Lacs, par le Stanley-Pool et par Matadi. Il faut qu'Anvers devienne un grand marché de cuivre, comme il est devenu un marché important de caoutchouc. Il faut que nos industries du cuivre se développent, comme commencent à se développer nos industries du caoutchouc. Répondre à ceci que des arrangements seront pris pour que, si même les minerais vont vers Lobito, ils soient dirigés vers Anvers, n'est pas suffisant. C'est une solution boiteuse. Quand un voyageur est prudent il n'abandonne pas ses bagages en cours de route. Nous tenons les minerais, ne les lâchons pas. Qu'ils suivent la grande artère de communications que nous avons construite à grands frais. Ils donneront de la vie à tout le Congo central.

Et qu'on ne vienne pas me dire que je défends des idées protectionnistes. Je suis libre-échangiste dans le sens le plus absolu du mot. Mais c'est de l'outillage économique de notre colonie que nous discutons, et nous devons outiller notre colonie pour elle-même et pour nous. C'est une question de défense nationale qui est en jeu, non une question de libre-échange.

Je n'insiste pas davantage. Je suis tellement convaincu de ce que j'avance que je crois, si nous devons, pour conserver ces transports,

consentir à une réduction des tarifs sur les lignes ferrées ou les voies de navigation qui passent par chez nous, qu'il faudra le faire. Je ne donne ici d'ailleurs qu'une indication. On ne pourra étudier cette question sérieusement que le jour où toutes ces grandes entreprises, qui devront forcément entrer en concurrence, étant achevées, on saura exactement combien elles ont coûté et quels tarifs elles devront adopter pour rémunérer les capitaux engagés.

En ce qui concerne le chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, je suis convaincu qu'il se construira un jour et que son tracé est d'une conception judicieuse; mais le moment ne me paraît pas venu de l'entreprendre.

N'amorçons pas au Congo, comme nous l'avons peut-être fait en Belgique, trop de coûteuses entreprises à la fois. Ayons le courage de voir grand, mais la prudence de voir à notre taille. A chaque jour suffit sa tâche.

En résumé, concentrons pour le moment tous nos efforts sur la ligne des Grands Lacs. Construisons le plus tôt possible le tronçon Bukama-Mines, étudions bien la navigation du Congo entre Stanley-Pool et Stanleyville et celle des biefs supérieurs. Organisons, en un mot, entièrement, dans toutes ses parties, la grande ligne de communications traversant tout l'Etat, en suivant le Congo, en contour-

nant ses cataractes, et, pour le reste, attendons. S'il y a des droits acquis pour les chemins de fer du Katanga, du Bas-Congo au Katanga ou pour celui de Lobito, je ne puis que répéter ce que j'ai dit à propos de grandes concessions : il faut les respecter ou s'arranger. C'est d'équité élémentaire. C'est la sauvegarde de tous. Le respect des engagements pris est le devoir le plus impérieux des gouvernements qui veulent obtenir le concours des capitaux indispensables à la mise en valeur des colonies.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je termine. Je sais que plusieurs des indications que je viens de donner n'ont rien d'inédit. Je sais aussi que quelques-uns des principes que je viens de développer heurteront peut-être les vues d'hommes pratiques qui leur reprocheront d'être trop théoriques et d'application dangereuse aux colonies. Je crois cependant pouvoir affirmer qu'ils sont préconisés aujourd'hui dans tous les grands milieux coloniaux.

Je sais aussi que plusieurs des mesures que je me suis permis de conseiller sont dès main-

tenant décidées et que quelques-unes sont même en pleine voie d'exécution. J'en félicite vivement le gouvernement qui en a pris l'initiative.

Je n'ai surtout pas la prétention de ne pas me tromper. Je sais par expérience que le travail colonial est ardu. Mais ma confiance dans l'avenir n'est en rien diminuée.

Je suis aussi de plus en plus convaincu qu'en créant le Congo le Roi Léopold a servi utilement la patrie.

Cette œuvre a élargi nos vues en nous guidant au dehors. Elle aidera puissamment, j'en ai la conviction, notre commerce et notre industrie. Elle a aussi beaucoup aidé à nous faire connaître à l'étranger. Le succès qui couronne la belle exposition qui attire à Bruxelles tous les peuples du monde lui revient pour une grande part.

Nous avons maintenant la responsabilité de la grande colonie que nous devons aux efforts du Roi Léopold. Attachons-nous à la maintenir et à la développer, en joignant à la persistance dans l'effort l'énergie froide et en même temps la prudence qui, seules, conduisent au succès.

Le Roi Albert a montré, en se rendant au Congo, l'intérêt qu'Il porte à l'œuvre coloniale et la haute notion qu'Il a de Sa royale mis-

sion. Il l'a fait avec une simplicité qui montre l'élévation de Son caractère. Dès le premier jour de Sa rentrée en Belgique, Il a prouvé qu'Il s'est formé une opinion raisonnée sur la politique qu'il convient de suivre au Congo. Il a continué, depuis, à nous donner la preuve, chaque fois qu'Il en a parlé, de la netteté de Ses vues et de la maturité de Son jugement.

Je ne doute pas que, sous Sa haute direction, nous saurons être à la hauteur de notre tâche. C'est le vœu que je forme pour la grandeur de Son règne et pour le bon renom et la prospérité de la patrie !

1841
1841

1841



12/2/74

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT
652
T57

Thys, Albert Jean Baptiste
Joseph
Patriotism loyalisme

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 19 02 13 014 5